

REGLEMENT DUO NOCTURNE D'UZES 2017

Article 1. Trail nocturne de 13 km en équipe de deux, ouvert à partir de la catégorie cadet (autorisation parentale obligatoire pour cette catégorie). Pour des raisons de sécurité, il est interdit aux coureurs de s'attacher. Les contrevenants ne seront pas classés.

Ravitaillements : un sur le parcours (km 6) et un à l'arrivée.

Article 2. Les inscriptions se font :

Par correspondance : Documents à envoyer à : RUN EVASION CHRONO – M. Alain GASPARD — Domaine du Mas de Jonquet - 30 Chemin des Tuileries - 30700 Saint-Siffret

En ligne : Sur le site <http://run-evasionchrono.com>

Sur place : Le 7 juillet 2017 à UZES de 18h45 à 21h00

L'inscription ne sera définitive que lorsque le dossier sera complet : fiche d'inscription dûment remplie, photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition de moins d'un an ou d'une licence sportive (FFA, Triathlon) pour chaque équipier, règlement de 22 € par équipe (à l'ordre de *Courir en uzege*). Toute annulation d'inscription se fera par écrit, accompagnée d'un justificatif médical, le remboursement restant à l'appréciation de l'organisateur.

Article 3. Le retrait des dossards s'effectue sur le lieu de départ le jour de la course.

Article 4. Le départ de la course est donné à 21h30.

Article 5. Résultats : pour être classées les équipes devront franchir la ligne d'arrivée ensemble. Des points de contrôles de passage seront mis en place sur le parcours. Les résultats seront disponibles sur le site <http://run-evasionchrono.com> dès que possible.

Article 6. Récompenses : aux 3 premières équipes *femme*, 3 premières équipes *homme*, 3 premières équipes *mixte*.

Article 7. Le matériel obligatoire est fixé comme suit : Une lampe frontale, ou à main, par coureur et un téléphone portable par équipe contenant le n° de tel du PC Course : 06-74-84-25-37. L'absence de ce matériel peut entraîner une mise hors course de l'équipe.

Article 8. L'association *COURIR EN UZEGE*, organisatrice de l'événement, est couverte par une assurance civile. Cependant chaque concurrent s'engage sous sa propre responsabilité et doit avoir sa propre assurance individuelle accident (les licenciés sont déjà couverts).

Article 9. Tous les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de course données lors du briefing avant départ, ainsi que le présent règlement. Ils renoncent expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation de son image lors de sa participation au DUO NOCTURNE D'UZES.

Article 10. Il est enfin rappelé que la course se fait dans le respect de l'éthique sportive et de l'environnement. Les coureurs s'engagent tout particulièrement à conserver avec eux les emballages de leur ravitaillement personnel. Tout manquement observé pourra donner lieu à une disqualification de l'équipe.